

MON PROJET EN APICULTURE DE LOISIR

Le terme "apiculteur" doit être considéré dans ce document comme désignant autant les apiculteurs au masculin que les apicultrices au féminin. Ce n'est que par simplification qu'il n'est utilisé que sous cette forme masculine. Nos amies apicultrices sont tout aussi nombreuses, qualifiées, performantes que leurs homologues masculins, l'apiculture est une activité multiculturelle.

Le but de ce document est de vous aider à déterminer si votre projet de pratiquer l'apiculture est réaliste.

L'apiculture est à la portée de toute personne. Cependant détenir des colonies d'abeilles est loin d'être aussi simple que d'avoir des animaux domestiques ou de compagnie. On parle pourtant d'abeilles "domestiques" par opposition aux abeilles dites "sauvages". Mais nos chères avettes ne se comportent pas toujours comme l'apiculteur cherche à les y inciter. Elles sont championnes pour nous réserver régulièrement des surprises, des bonnes comme des mauvaises. Les conditions environnementales et météorologiques font aussi partie du jeu. Leur comportement alimente sans cesse la connaissance et l'expérience de l'apiculteur qui doit savoir se remettre en question dans ses pratiques, échanger et toujours apprendre de ses collègues. Ce n'est là qu'un des côtés passionnants de l'apiculture.

Quelques maîtres mots sur l'apiculture :

- Se lancer dans l'apiculture sans formation c'est courir à coup sûr vers l'échec. Pire c'est courir le risque de se rendre coupable de dégâts environnementaux. N'espérez pas des diverses vidéos, forums et autre glanés sur internet, les bons comme les moins recommandables, qu'ils vous permettent de réussir à coup sûr votre projet. Bien qu'ils soient quand même source d'inspiration.
- Devenir apiculteur avec pour objectif de récolter des produits de la ruche et en tout premier lieu du miel, c'est tout à fait louable, mais ayez à l'esprit que l'apiculteur est avant tout un éleveur comme l'agriculteur avec ses bovins, ovins, caprins ou le particulier avec ses chats et ses chiens. Il doit se soucier du bien-être animal en portant soin et attention à ses colonies.
- A ce titre l'apiculture est règlementée. Oh ! rien de très compliqué ni contraignant mais ce volet ne peut pas être ignoré.
- On dit qu'il y a autant de pratiques différentes de l'apiculture que d'apiculteurs, c'est dire si cette activité est prometteuse en réflexions, essais, trouvailles, partages de savoir-faire.

Les indispensables pour réussir votre projet :

- Nous venons de le dire : se former, rien de sorcier, mais si on ne sait pas c'est l'échec assuré.

- Disposer d'un environnement sur un rayon d'environ 3Km adéquat pour y poser ses ruches qui signifie : une bonne ressource mellifère et pollinifère variée et de qualité, de la ressource en eau à courte portée de vol.

- Respecter la législation régissant l'implantation d'un rucher : l'arrêté Préfectoral de l'Ille Et Vilaine du 5 Août 2004 que vous trouverez ici sur notre site : [ARRETE](#) est le premier texte réglementaire qui fait foi mais ne préjuge pas de conflits de voisinage qui pourraient tourner en votre défaveur. Il faudrait alors trouver un autre emplacement pour votre rucher. Il est bon de s'assurer du consentement de vos voisins s'ils sont proches. De même assurez-vous auprès de votre mairie que son conseil municipal n'ait pas adopté un arrêté sur ce sujet qui supprime ces règles.

Pour résumer cet arrêté Préfectoral, vos ruches doivent être à au moins 20m de toute voie publique ou propriété voisine, 10m s'il s'agit de bois ou landes et friches, et à 100m de toute habitation ou lieux recevant du public. Toutefois ces règles sont dérogeables si vos ruches sont entourées à 2m de distance d'une palissade ou haie vive sans solution de continuité de 2m de haut. C'est ainsi que l'apiculture en milieu urbain est possible. Des ruchers sur des toits terrasse ça existe.

- Nous déconseillons fortement de ne posséder qu'une seule ruche. Deux c'est trop juste, trois c'est un minimum. En effet les causes de perte d'une colonie sont multiples et ces pertes sont malheureusement assez fréquentes. Avec 2 ruches restantes on peut, et vous l'apprendrez en formation, arriver à reconstituer son cheptel sans avoir à racheter de nouveaux essaims.
- Il faut pouvoir dégager dans son emploi du temps certaines disponibilités. C'est à l'apiculteur de s'adapter au cycle annuel de vie d'une colonie. Le timing de ce cycle dépend fortement des conditions météorologiques. Si beaucoup d'opérations peuvent s'accorder d'une petite souplesse dans leur délai de réalisation, certaines sont à faire impérativement à une date qui ne sera pas forcément fixée dans le ou les deux mois qui précèdent. Donc on programme ses congés et absences en conséquence ou idéalement on a un remplaçant. C'est une source d'entraide au sein de notre communauté. Lorsqu'on a une vie professionnelle qui ne laisse que les Weekends de disponibles cela reste gérable mais parfois un peu plus compliqué. Il faut gérer les priorités et parfois le suivi et le bien-être des colonies occupe les premières places.
Il est de coutume au sein des professionnels de considérer que leur charge de travail sur l'année se quantifie à environ 1 journée par ruche.
- Votre assurance responsabilité civile attachée à votre assurance habitation couvre habituellement la détention d'animaux domestiques. Mais qu'en est-il de l'apiculture? Vous ne serez probablement pas couvert. Il vous faudra voir cela auprès de votre assurance et compléter votre couverture si nécessaire. Le GDSA35 n'assure pas cette prestation, mais être adhérent au syndicat des apiculteurs d'Ille et Vilaine donne l'accès à un contrat global très intéressant et vous serez par la même occasion couvert pour les activités commerciales, les vols incendie et autres.
- La pratique de l'apiculture nécessite un certain investissement financier. Certes il existe des

solutions pour minimiser la facture que nous allons détailler ci-après, comme acheter son matériel d'occasion, récupérer des essaims naturels. La qualité de ces essaims sera incertaine et des mesures sanitaires devront être prises mais cette solution a l'avantage de ne pas faire courir de risque financier au débutant qui n'est pas à l'abris de faire des erreurs possiblement fatales pour cet essaim.

Sur la base de matériel neuf il vous faut compter comme ordre de grandeur : 200€ pour une ruche complète et ses accessoires, quasiment 200€ pour un essaim. Une colonie coûte donc environ 400€ soit 1200€ pour votre rucher de 3 colonies. Environ 300€ pour l'équipement individuel (tenue, gants, enfumoir, lève cadres, balayette, etc....). Assurance, adhésions, formation peuvent monter de l'ordre de 200€. Traitements contre les maladies et les prédateurs, là aussi on peut atteindre facilement 200€

Un ordre de grandeur de budget initial de 2000€ est raisonnable.

Pour ce qui est de certains gros matériels notamment de récolte, de travail de la cire, vous pourrez les emprunter gratuitement auprès du GDSA35, il n'est pas indispensable dans l'immédiat d'investir dans ce domaine. Voir notre rubrique prêt de matériel sur ce site.

Les incontournables mais qui ne conditionnent pas la réussite de votre projet :

- Être déclaré auprès du ministère de l'agriculture. Cette démarche se fait ici : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>.

C'est obligatoire dès la première colonie détenue. Là aussi ce n'est guère contraignant mais cela permet à l'état de garantir les gestions et actions sanitaires dès lors que les emplacements des ruchers sont connus. Cela sert également à justifier auprès des instances Européennes du nombre de ruches sur le territoire national pour justifier de certaines subventions. Suite à déclaration vous aurez ce qu'on appelle un NAPI ou numéro d'apiculteur qui est votre carte d'identité. Ce numéro doit être affiché sur le rucher ou marqué sur vos ruches. Tout rucher doit pouvoir être identifié faute de quoi il peut être considéré comme abandonné et faire l'objet de mesures d'élimination.

La déclaration du nombre de ruches détenues est à réitérer tous les ans entre le 1er Septembre et le 31 Décembre. Il est important de renseigner à chaque fois le NAPI qui vous a été attribué à votre première déclaration car sinon il vous en sera donné un nouveau ce qui complique d'autres étapes administratives.

- Pour vendre ses produits de la ruche et plus particulièrement du miel : Il faudra vous inscrire au registre du commerce et avoir un numéro de SIRET, mais tant que vous ne dépassez pas 50 colonies vous n'êtes pas soumis aux cotisations MSA. Vous devrez comme dit précédemment avoir une assurance responsabilité civile couvrant les activités commerciales. Vous devrez vous informer sur, et respecter les réglementations concernant l'étiquetage du produit et la signalétique d'eco emballage. Cette dernière est coûteuse sauf si vous adhérez au syndicat des apiculteurs d'Ille et Vilaine qui propose l'accès à une démarche groupée fort intéressante. Du

point de vue imposition sur vos revenus le régime du microBA tant que vous n'en dépassez pas les limites est très abordable.

Vous devrez également tenir à jour un registre d'élevage et un cahier de miellerie.

La cerise sur le gâteau :

- Avoir ses ruches le terrain de son domicile. Les visites et observations sont plus fréquentes plus rapides.
- Adhérer tant au syndicat des apiculteurs d'Ille et Vilaine qu'au GDSA35 qui vous apporteront des supports précieux.
- Connaître un ou des apiculteurs qui peuvent être vos tuteurs d'apprentissage, car malgré les formations, l'apprentissage se fait en permanence au fur et à mesure que l'on pratique.
- Ne pas oublier que le GDSA35 dispose d'un vétérinaire conseil et de Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) qui au moindre souci sanitaire de suspicion de maladie ou de problème de comportement de vos colonies pourront venir vous voir, vous aider à identifier le problème, vous conseiller dans la conduite à tenir et dans vos pratiques.
- S'abonner à des revues apicoles : La Santé de L'abeille proposée par la FNOSAD regroupant les GDSA de France, Abeilles et Fleurs proposée par l'UNAF regroupant les syndicats d'apiculteurs de France, participer aux rencontres d'apiculteurs, conférences, webinaires, congrès. Chaque occasion permet d'approfondir et faire évoluer ses connaissances, d'améliorer la conduite de son cheptel.

Nous espérons par ces informations vous avoir éclairé au mieux sur la faisabilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des doutes ou des questions.